

## Séparation des aveugles et des sourds muets.

**Numéro d'inventaire :** 1979.26754

**Auteur(s) :** Sicard, Roch-Ambroise

**Type de document :** correspondance

**Période de création :** 4e quart 18e siècle

**Date de création :** 1794

**Description :** Feuillet manuscrit.

**Mesures :** hauteur : 314 mm ; largeur : 200 mm

**Notes :** L.a.s. aux "citoyens administrateurs du département de Paris" où Sicard, instituteur des sourds-muets, directeur de l'institution des sourds-muets, expose que vu la séparation qui va être effectuée au sein de l'école entre les aveugles et les sourds-muets, un partage de mobilier s'impose. Mention d'un économe.

**Mots-clés :** Gestion des établissements d'enseignement

Éducation des mal-entendants

**Filière :** Enseignement technique et professionnel

**Niveau :** Élémentaire

**Autres descriptions :** Langue : Français

Nombre de pages : 4

institution des Bourgs-morts, le 9 germinal, 2<sup>e</sup> de  
la dep. fr. une & indispensable 37

Citoyens administrateurs,

je vous ai adressé depuis plusieurs jours deux personnes  
du citoyen Dubois votre Collègue, la démissionnaire —  
L'économie de l'institution des Bourgs-morts le 2<sup>e</sup>  
présentation de celle qui pourroit le remplacer avec  
avantage. Je vous ai fait part aussi de celle  
translation prochaine au C. d'as. t. Seminaire de  
l'Inauguration le paroissien de la séparation qui  
va s'opérer, effectif, entre les Bourgs-morts bels, —  
aveugles. Je vous ai pris de vouloir bien ordonner  
que les deux institutions procedent au partage du petit  
mobilié qu'elles avaient acquis. La Commune de fasse  
prendre l'institution des aveugles d'avoir à sa pouvoir  
pour la bouverie de Sa Cleve, attendue que le 10 —  
germinal est le jour où finit le trimestre dont vous  
vous avez demandé de nous faire toucher l'exigence  
échue le 10 decembre mois qui va demain.

L'économie démissionnaire ne pouvant plus —  
continuer le travail de son budget. Le celuy que je  
vous ai présenté à sa place ultampros encorre —  
vous, je me trouve dans le plus grand  
embarras. Si vous n'avez l'acharite de venir à  
ma secours, les faisant sur le champ voter  
l'annulation de leur arrêtant le partage du mobilier  
des deux institutions, comme l'ordonnent que  
les deux institutions demeurent Separées le jour  
où finit le trimestre actuel il n'y a pas une jour  
à perdre, puisque ce dernier jour est demain



**Export articles**  
PDF sub-titles

---